

Didier SAMARAN  
Directeur des Ressources  
Humaines  
[didier.samaran@gustaveroussy.fr](mailto:didier.samaran@gustaveroussy.fr)

Villejuif, le 24 novembre 2020

N/Réf : DS/JN

**Note d'information n° 2020-07**

*Destinée au personnel de nuit, d'astreinte de nuit, de jour travaillant le week-end, d'astreinte le week-end*

**Accès gratuit toute l'année au parking souterrain**

**1 - Bénéficiaires**

Sont autorisés toute l'année à accéder gratuitement au parking souterrain du site de Villejuif, les personnels suivants :

- le personnel de nuit non praticien ;
- le personnel d'astreinte de nuit praticien / non praticien ;
- le personnel de jour travaillant le week-end praticien / non praticien ;
- le personnel d'astreinte le week-end praticien / non praticien.

**2 - Modalités**

Les personnels feront connaître leur intention auprès de leur encadrement qui se chargera de transmettre les demandes ainsi que les plannings d'astreinte pour les salariés concernés par email à l'Adjoint Sûreté Pôle Incendie, copie le Conseiller en Sécurité Incendie, afin que puisse être octroyé les autorisations et programmations des badges.

Il est rappelé :

- que les personnels de nuit et d'astreinte de nuit ne pourront pas pénétrer sur le parking avant 18 heures et devront en sortir avant 8 heures ;
- que pour les personnels de jour et d'astreinte le week-end, le badge ne sera activé que les jours travaillés.

Didier SAMARAN  
Directeur des Ressources Humaines